

Fos-sur-Mer le 07 juin 2011

À l'attention de
Monsieur Raimondi
Maire de Fos-sur-mer
Hôtel de ville
13270 FOS-SUR-MER

par mail :

**objet : nuisances sonores
sur la voie publique**

Monsieur le Maire,

Cette année 2011, comme chaque année, le port Saint Gervais accueillera les Festines et les activités annexes que vous aurez autorisées, c'est pourquoi je vous demande de veiller particulièrement à faire respecter les niveaux sonores maximum tolérés lors de ces manifestations.

En effet, ces dernières années, les habitants et les usagers du port de plaisance ont noté une très forte aggravation des nuisances sonores principalement émises par les Festines elles-mêmes, de façon répétées puisque quotidiennes, pendant les deux mois de cette manifestation ; nous avons mesuré jusqu'à 88 décibels, toutes fenêtres closes. A cela s'ajoutent les surenchères des commerçants qui n'hésitent plus à installer sur la voie publique des matériels de sonorisation qui dépassent très largement le maximum autorisé par la Loi.

Comme tout le monde nous aimerions apprécier les Festines, y diner et parler normalement avec nos convives et, une fois rentrés chez nous, pouvoir dormir fenêtres ouvertes sans craindre le bruit assourdissant de cette musique en plein air.

Espérant votre intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président de l'association